REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1015

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réaménagement du cours Emile Zola - Etudes préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1015

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Villeurbanne
objet :	**Réaménagement du cours Emile Zola - Etudes préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme**
service :	Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le cours Emile Zola à Villeurbanne est une artère structurante traversant la ville sur un axe ouest-est de 4 kilomètres commençant cours Vitton et aboutissant rue Léon Blum au-delà du boulevard périphérique.

En 1978, le cours accueille la ligne A du métro avec six stations : Charpennes (correspondance avec la ligne B), République, Gratte-Ciel, Flachet, Cusset et Bonnevay. En 2001, la ligne T1 du tramway coupe le cours en desservant Charpennes.

Cependant, le profil actuel du cours, principalement à 2 x 2 voies, est très marqué par le trafic automobile et le transit de traversée d'agglomération. La circulation est d'environ 24 000 véhicules par jour et certaines intersections sont saturées (places Charles Hernu, 4 août 1789), ce qui impacte directement le niveau de charge de l'ensemble de l'axe. Une frontière nord-sud est ainsi créée par le flux automobile incessant, et les traversées piétonnes sont difficiles. L'accidentologie est ainsi assez importante.

Il s'agit donc de supprimer le caractère routier de cet axe et de répartir l'espace au profit d'autres usages que les véhicules motorisés afin de pacifier la voie et en faire une avenue apaisée, à l'ambiance agréable et confortable.

Les objectifs sont les suivants :

- favoriser les modes doux et réduire la place de la voiture (diminution des nuisances du trafic, du bruit et de la pollution) ;
- décourager le transit automobile pour favoriser la desserte ;
- améliorer les conditions de sécurité et, notamment, les traversées piétonnes ;
- développer les strates végétales (arbres, arbustes, etc.) si possible compte tenu de la présence de la dalle du métro ;
- garder l'attractivité commerciale du quartier ;
- accompagner les projets d'urbanisme ;
- accrocher l'axe aux quartiers en supprimant l'effet barrière ;
- créer une agrafe urbaine avec le nouveau quartier du Carré de Soie.

L'opération est en corrélation avec plusieurs dynamiques de projets engagés sur la commune :

- deux grands projets d'urbanisme :

. Carré de Soie (logements + commerces + bureaux + équipements) au sein duquel l'opération Yoplait, aménagée autour de la rue de la Soie (prolongement du cours Émile Zola), va marquer une nouvelle étape dans l'organisation de la Ville autour de cet axe structurant du territoire ;

. Gratte-Ciel nord (logements + commerces + bureaux) dont l'objectif est de renforcer le centre-ville au nord du cours Émile Zola, secteur en mutation ;

- l'axe cyclable Emile Zola/Richard Vitton/Franklin Roosevelt, axe structurant du plan mode doux 2009-2020 ;

- la ligne forte de transport en commun A 7, dont le tracé n'est pas encore arrêté.

Les études porteraient sur l'ensemble du cours y compris la liaison avec le Carré de Soie.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014 par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 au titre de la politique publique : poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains.

La rédaction du programme nécessite de pouvoir mener des études préalables et de réaliser une étude urbaine de cadrage générale afin d'obtenir notamment :

- la précision des périmètres opérationnels et d'études ;

- le recueil des données humaines (histoire des lieux, analyse sociologique etc.), techniques et environnementales (connaissance des sols, structure, etc.), des usages (fonctionnement des lieux, etc.), de la composition urbaine (morphologie, patrimoine, etc.) et des données paysagères ;

- la précision des enjeux d'organisation des déplacements tous modes dans le cadre de la remise à jour du Plan de déplacements de secteur : étude de circulation avec report de trafic - analyse du stationnement ;

- la validation des enjeux urbains de la requalification de l'axe et de retraitement de l'espace public, de façade à façade ;

- la détermination des enjeux de revalorisation urbaine et commerciale des tronçons supports d'une activité marchande ;

- la spécification des enjeux de maîtrise foncière ou d'encadrement réglementaire sur les secteurs mutables en bordure du cours ;

- les données d'intégration de l'axe cyclable fort Emile Zola/Richard Vitton/Franklin Roosevelt et d'une première tranche d'aménagement provisoire entre l'avenue Dutriévoz et la rue d'Alsace ;

- l'articulation avec les projets de transports en commun (ligne forte A 7, couloir de bus sur la partie "est" du cours) ;

- les éléments d'interface avec la ZAC Gratte-Ciel nord : traitement du carrefour Henri Barbusse, prise en compte de nouvelles voies, traitement du carrefour Commandant Lherminier/Emile Zola/Anatole France en liaison avec la mutation du site de l'actuel Carrefour, projet de zone 30 du cours de la République à la rue du docteur Rollet ;

- une première approche de la liaison avec le Carré de Soie, des perspectives d'évolution dans l'organisation urbaine et fonctionnelle des secteurs urbains localisés autour du cours Émile Zola de part et d'autre du boulevard périphérique, compte tenu de l'organisation actuelle des accès à ce boulevard, des problématiques de qualité de vie et des enjeux de renouvellement urbain des quartiers riverains à moyen et long termes ;

- la réalisation de plans topographiques ;

- les modalités de la concertation et de la participation citoyenne ;

- la définition d'un coût d'objectif et d'un planning prévisionnel.

Cette phase préalable permettra de dimensionner plus précisément les besoins en terme de coûts, de prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Une nouvelle demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme études est prévue en 2010.

Afin de poursuivre le processus opérationnel, le Conseil est saisi pour une demande d'individualisation partielle pour les premières études d'un montant de 250 000 € TTC.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement serait le suivant : 10 000 € de crédits d'investissements en 2009 et 240 000 € en 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les études préalables du réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale A 21 : "Réaliser de grands projets structurants - Poursuivre la transformation du territoire par les grands projet urbains" sur l'opération n° 2055 pour un montant total de 250 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 10 000 € TTC en dépenses en 2009,

- 240 000 € TTC en dépenses en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.